



**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
EXTENSION DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS
La Plaine de Peu IV 79 400 NANTEUIL**

Communauté de Communes HAUT VAL DE SEVRE

**Acte d'Engagement
A.E.**

Marché passé sur PROCEDURE ADAPTEE en application décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Date limite de retour des candidatures et des offres:
Vendredi 25 novembre 2016 à 12h00**

1. OBJET DU MARCHÉ

Le contrat qui est conclu avec le prestataire dont l'offre a été retenu par le maître d'ouvrage ci-après :

<p>Le maître d'ouvrage de l'opération est :</p> <p>la communauté de communes HAUT VAL DE SEVRE 7, boulevard de la Trouillette BP 22 79 403 SAINT MAIXENT L'ECOLE cedex</p>	<p>Tél. : 05.49.76.29.58 Fax. : 05.49.33.15.36. Courriel : a.delattre@cc-hvs.fr</p>
---	---

Pouvoir adjudicateur : **Monsieur le Président de la Communauté de Communes HAUT VAL DE SEVRE**

puis accepté par le représentant du pouvoir adjudicateur, est **une mission de maîtrise d'œuvre (études et travaux)**, ayant l'objet ci-après :

Le marché régi par le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières est un marché de Maîtrise d'œuvre passé dans le cadre du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il se compose d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle et a pour objet le dimensionnement et la réalisation d'ouvrages d'infrastructures et d'aménagements paysagers dans le cadre d'une opération de lotissement intercommunal à vocation d'habitat sur la Commune de NANTEUIL, au lieu dit « La Plaine du Peu IV » (extension du lotissement existant livré en 2004).

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 340 000 € HT

L'offre a été établie sur la base :

- Des conditions économiques en vigueur au mois de novembre 2016 (mois m0)
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Du règlement de Consultation (R.C.)
- Du Cahier des Charges
- De la présentation de l'opération
- De l'étude de sols (non disponible au stade de la consultation)
- Du levé topographique et du bornage périmétrique (non disponibles au stade de la consultation)

(à remplir par le pouvoir adjudicateur)
 Date du marché :
 Montant du marché TTC :

Chapitre budgétaire :
 Article :

Ordonnateur : **Monsieur le Président de la Communauté de Communes HAUT VAL DE SEVRE**
 Comptable assignataire des paiements : **Monsieur le Trésorier de SAINT MAIXENT L'ECOLE**
 Pouvoir adjudicateur : **Monsieur le Président de la Communauté de Communes HAUT VAL DE SEVRE**

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément au décret n°2106-360 du 25 mars 2016. Les prestations objets de la consultation et de l'exécution du marché sont soumises, dans les conditions mentionnées au cahier des charges, au CCAG – **prestations intellectuelles.**

Le présent marché est composé des pièces mentionnées ci-dessous :

- Le présent Acte d'Engagement (convention d'honoraires) avec son tableau de répartition des honoraires
- Le Règlement de Consultation R.C.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le programme de l'opération
- L'étude de sols (non disponible au stade de la consultation)
- Le levé topographique et le bornage périmétrique (non disponibles au stade de la consultation).

2. CONTRACTANTS

Nous, contractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, toutes solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de « Maître d'œuvre ».

Le, mandataire contractant unique, soussigné :

M/Mme

contractant
personnellement,

La société

RCS

Représentée par

dûment
habilité(e),

Adresse

Code NAF

N° SIRET

TVA intracommunautaire

Numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes

Les, **cocontractants soussignés**, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, **groupées conjoints avec mandataire solidaire**, les unes des autres, et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'oeuvre".

1er cotraitant :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

2e cotraitant :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

3e cotraitant :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Mission complémentaire

Dossier loi sur l'eau :

M/Mme			contractant personnellement,
La société			
RCS			
Représentée par			dûment habilité(e),
Adresse			
Code NAF			N° SIRET
TVA intracommunautaire			
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes			

L'équipe prestataire, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représentée par :

 dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement : conjoint avec mandataire solidaire.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), du programme, du Règlement de Consultation (R.C.) et des documents qui y sont mentionnés.
 Après avoir produit toutes les attestations prévues par le décret n°2016-360.

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le C.C.A.P., à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

3. OFFRE DE PRIX

3.1 Conditions générales de l'offre de prix

- Est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé à l'article 1 du présent Acte d'Engagement,
- Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération demandée,
- Intègre l'élément définis dans le C.C.T.P. et le programme

3.2 Calcul de la rémunération

Le montant provisoire de rémunération est calculé sur la base suivante :

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 340 000 € HT

Le coût prévisionnel est établi au stade de l'Avant-Projet (AVP)

▪ **Coût globale de la mission demandée**

Forfait de rémunération : T.V.A. (20%) T.T.C. : Arrêté en lettres :

3.3 Répartition des honoraires

Mission de maîtrise d'œuvre : ETUDE PRELIMINAIRE, AVP, PRO/DCE, EXE1 SYN, VISA, ACT, DET, AOR

Taux de rémunération τ_o : Coût prévisionnel des travaux Mo : Forfait provisoire de rémunération $\tau_o * Mo$: TVA : TTC : Arrêté en lettres :
--

Mission complémentaire dossier Loi sur l'eau

Taux de rémunération t : Coût prévisionnel des travaux Mo : Prix forfaitaire : TVA : TTC : Arrêté en lettres :

Option n°1 Etude d'impact au cas par cas

Taux de rémunération t : Coût prévisionnel des travaux Mo : Prix forfaitaire : TVA : TTC : Arrêté en lettres :

Option n°2 mission de conseil et d'assistance par un architecte à la conception bioclimatique

Taux de rémunération t	:
Coût prévisionnel des travaux Mo	:
Prix forfaitaire :		
TVA	:
TTC	:
Arrêté en lettres :	
	

Éléments de mission	%	Montant des honoraires en € HT
ETUDE PRELIMINAIRE AVP PRO/DCE ACT EXE1 SYN VISA DET AOR <u>Mission complémentaire :</u> Loi sur l'eau <u>Options :</u> n°1 : Etude d'impact au cas par cas n°2 : Mission conseil bioclimatique		
TOTAL		

Remarque :

Le titulaire du présent marché englobera dans ses honoraires les frais kilométriques, les frais de restauration, les frais de déplacements, les réunions téléphoniques, les journées de consultant, etc...

3.4 Délais et phasage

- **Lancement de l'étude**

A partir de la notification de l'Acte d'Engagement. Les études préliminaires démarreront en **janvier 2017**.

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés sont les suivants :

ÉLÉMENTS DE LA MISSION	DÉLAI D'EXÉCUTION
Remise des études préliminaires	Démarrage : janvier 2017 3 semaines à compter de la réunion de démarrage soit semaine 05 / 2017
Remise de l'élément APS	3 semaines à compter de la validation des études préliminaires <u>soit sem 08 /2017</u> <u>validation en conseil communautaire : fin février 2017</u>
Remise de l'élément APD	3 semaines à compter de la validation de l'APS soit sem 11 / 2017 <u>validation en conseil communautaire : fin mars</u>
Dépôt du permis d'aménager	avril 2017
Complément au dossier de Permis d'aménager	2 semaines à compter de la transmission de la notification de dossier incomplet par le service urbanisme instructeur
Remise de l'élément PRO/DCE	Fin avril 2017
Lancement de la consultation des entreprises	mai 2017
Remise des rapports d'analyse des offres	2 semaines à compter de la date d'ouverture des plis
Choix des entreprises	<u>validation en conseil communautaire : fin juin 2017</u>
Préparation des marchés	1 semaine à compter du choix des entreprises par le pouvoir adjudicateur
Notifications aux entreprises	Début juillet 2017
Lancement des travaux (DET)	<u>juillet 2017 = mois de préparation</u>
Réception des travaux	Au plus tard en février 2018
DOE	A la date de réception des travaux

4. PAIEMENT

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

1er cotraitant :

Compte ouvert au nom	<input type="text"/>	
de	<input type="text"/>	
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB <input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>	
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet <input type="text"/>

2e cotraitant :

Compte ouvert au nom	<input type="text"/>	
de	<input type="text"/>	
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB <input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>	
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet <input type="text"/>

3e cotraitant :

Compte ouvert au nom	<input type="text"/>	
de	<input type="text"/>	
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB <input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>	
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet <input type="text"/>

Le maître de l'ouvrage se libérera également des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit de leur compte dont les références devront être jointes en annexe du présent Acte d'Engagement.

5. SOUS-TRAITANCE

Il est demandé au candidat d'identifier clairement dans son offre les prestations qui seraient susceptibles d'être sous-traitées.

A cette fin, un formulaire DC4 indiquant les éléments suivants devra impérativement être joint en annexe du présent Acte d'Engagement, pour chacun des sous-traitants :

- la nature et le montant des prestations que le mandataire envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement,
- les noms de ses sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire DC4 constituera le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder. Chaque formulaire DC4 constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputé prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j' (nous) envisage (ons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation au maître de l'ouvrage est de :

Membre du groupement	Nature de la prestation	Montant TTC
TOTAL sous traité TTC		

J' (nous) affirme (affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société (s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 48, 50 et 51 du décret n°2016-360.

Dans le cadre d'une sous-traitance déclarée **en cours d'exécution du marché**, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Montant HT</i>	<i>TVA (20%)</i>	<i>Montant TTC</i>
.....
.....
.....
.....
.....

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de Euros T.T.C. soit en lettres

5. ASSURANCE

Contractant unique ou 1er cotraitant :

Compagnie
d'assurance

N° de police

2e cotraitant :

Compagnie
d'assurance

N° de police

3e cotraitant :

Compagnie
d'assurance

N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au prestataire dans un délai de 120 jours à compter de la date de remise des offres.

A, leen un seul original,

Les contractants,
(cachets et signatures)
mention « lu et approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement par le pouvoir adjudicateur,

Documents et pièces qui devront être annexées au présent acte d'engagement en cas de groupement et de sous-traitance :

- Grille de répartition des honoraires par prestation
- 1 DC4 par sous-traitant

A SAINT MAIXENT L'ECOLE, le / /2016

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Habilitée par la délibération en date du.....
(Cachet et signature)

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé
Le
Par le titulaire destinataire